



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00253

Numéro SIREN : 384 259 370

Nom ou dénomination : A AXEL IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2014 sous le numéro de dépôt 17593

92B253

SARL A AXEL IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 38 112 euros
Siège Social : 1, avenue de la Libération 33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX B 384 259 370

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 24 OCT. 2014

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 JUILLET 2014

N° 17593

L'an 2014,

Le 08 juillet,

A 14 heures,

Mr Alain MONGNOT représentant la société LEXA associée unique de la SARL A AXEL IMMOBILIER, Société à Responsabilité Limitée au capital de 38 112 euros, divisé en 2500 parts sociales, dont le siège est 1, avenue de la Libération, 33700 MERIGNAC, a tenu cette assemblée

L'ordre du jour est le suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Démission du gérant,
- Nomination d'un gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Mr MONGNOT dépose sur le bureau

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Mr MONGNOT décide alors de procéder aux résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

Mr MONGNOT prend acte de la démission de Mr David ARGENTI de son poste de gérant de la société, à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Alain MONGNOT, demeurant 29 avenue Rambaud 33650 LA BREDE, devient à compter de ce jour et pour une durée indéterminée le gérant de la société.

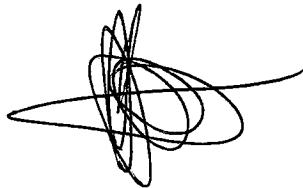
Monsieur Alain MONGNOT déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

Mr Alain MONGNOT donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.Handwritten initials in black ink, appearing to be 'Am' or similar.